

AVVISU CESEC 2021-29¹
AVIS CESEC 2021-29

Relatif à
Rilativu à a

L'adoption de la convention de partenariat pour le développement du livre et de la lecture publique, des arts vivants et des arts visuels, auprès des personnes détenues et privées de liberté

L'aduzzioni di a cunvenzioni di partinariatu pà u sviluppu di u libru è di a littura publica, di l'arti vivi è di l'arti visuali, à prò di i prighjuneri è i parsoni privi di libartà

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 19 avril 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **l'adoption de la convention de partenariat pour le développement du livre et de la lecture publique, des arts vivants et des arts visuels, auprès des personnes détenues et privées de liberté ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 19 d'aprile di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'aduzzioni di a cunvenzioni di partinariatu pà u sviluppu di u libru è di a littura publica, di l'arti vivi è di l'arti visuali, à prò di i prighjuneri è i parsoni privi di libartà ;

Après avoir entendu, Madame Andrée Gouth, Directrice de la culture et Madame Marie-Claire Bicchery, Directrice adjointe en charge du livre et de la lecture publique

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 56

Sur rapport de Jean DAL COLLETTO, pour la commission " Azzione culturale, audiovisuel et Patrimoine »;

À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTO pè a Cummissione azzione culturale, audiuisivu è patrimoniu

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 27 d'aprile di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita*

Dans le cadre de ses missions en lien avec la culture, la Collectivité de Corse propose des actions dans le domaine du livre et de la lecture. A cet égard, l'objectif des bibliothèques publiques est de desservir tous les usagers, notamment ceux qui sont empêchés ou éloignés de la culture, sans discrimination liée à une situation particulière.

L'accès à la culture est un droit qui ne peut être limité par décision de justice. C'est pourquoi, les personnes détenues peuvent y avoir légitimement accès. Par ailleurs, la culture, en tant que vecteur de développement de la pensée, des idées, peut être un atout pour la réinsertion.

Ainsi, la Collectivité de Corse souhaite faire en sorte que ce public empêché puisse accéder à diverses interventions autour de pratiques artistiques et culturelles. Pour ce faire, dans le cadre de l'appel à projets « Chjama di l'arti » une convention est proposée entre la Collectivité des Corse, la Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Corse et les Directions des établissements pénitentiaires d'Aiacciu, Borgu et Casabianda. Cette convention prévoit la nomination de référents, tant dans les établissements pénitentiaires concernés qu'à la Collectivité de Corse, en charge de favoriser les actions de partenariat et le développement de la culture dans ces établissements. Ces actions sont déclinées ainsi :

- Autour du livre et de la lecture : dépôt et prêt de livres et de supports d'animation, formation en bibliothéconomie pour les personnes en charge de la gestion des bibliothèques, animations autour du livre.

- Autour des arts vivants et des arts visuels : programmation annuelle de spectacles.

Cette convention, d'une durée de 3 ans et renouvelable 3 fois par tacite reconduction, fera l'objet d'un suivi et de bilans partagés.

Le CESECC salue l'initiative de la collectivité, propice au développement de la culture en général et à destination des publics empêchés en particulier.

Le CESECC émet un avis favorable à l'adoption de la convention de partenariat pour le développement du livre et de la lecture publique, des arts vivants et des arts visuels, auprès des personnes détenues et privées de liberté

La présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

